

Licenciement conservatoire

Par grohens, le 14/11/2009 à 13:54

Bonjour,

Hier j'ai eu une lettre de licenciement conservatoire en main propre que j'ai signe et date aucun motif precisez j'ai du quitter mon poste sur le champ j'ai une convocation vendredi 20/11/2009 pour donner des explications quelle peuvent etre les eventuelles poursuites ou suite de cette convocation?

Mon directeur m'a dit que je pouvait etre assiste par une personne de l'entreprise syndicé j'ai demandé si je pouvait etre assiste d'une personne exterieur il m'a repondu non est ce vrai?

Je vous explique les faits dites moi quelles pourrait etre le motif de mon licenciement. Je travaille dans un centre commerciale depuis environ 1 moi et demi un jour une personne a perdu son sachet juste devant notre magasin la personne qui a suivi l'a pris n'etant pas le sien je me suis permise de le lui reclamer et l'ai mis en caisse voila je ne voit pas ce qu'il m'ai reprocher.

Merci de votre reponse Cordialement

Par julius, le 14/11/2009 à 21:56

Bonsoir,

vous êtes en MISE A PIED CONSERVATOIRE, en vue d'être entendu; la sanction pourra

aller jusqu'à un licenciement.

Pour l'accompagnement :

Si votre entreprise comprends des représentants du personnel, vous pouvez faire appel à eux[s] OU à toutes personne de l'entreprise[/s].

En revanche, si le conseiller du salarié n'est pas indiqué sur la lettre de convocation, il ne pourra pas se présenter avec vous.

Dans quel groupe de supermarché, travaillez vous?

Par grohens, le 15/11/2009 à 01:27

Bonsoir,

Je travaille dans un leclerc.Pouvez vous me dire si obligatoirement il y aura licenciement?Et quel pourrait etre le motif de mon licenciement par rapport au fait que je vous est expliquée. Merci

Par julius, le 15/11/2009 à 09:53

Le licenciement n'est pas décidé par votre employeur avant de vous avoir entendu.

Les faits que vous expliquez ne sont malheureusement pas assez clair pour la compréhension. sachet de quoi ?

qu'en est il advenu aprés?